

Mauguio, le 2 juin 2020

Monsieur le Président,

Je me permets de vous soumettre le dossier d'une infirmière libérale exerçant dans votre Région et qui fait l'objet d'une procédure d'indu. Je sais qu'en tant qu' élu mais aussi médecin vous serez sensible à cette situation.

Nous affrontons une crise sanitaire assez inédite dans laquelle les infirmières et les infirmiers libéraux ont été et sont tous les jours en première ligne afin de poursuivre les soins de leurs patients et éviter la propagation du Covid-19. Comme vous le savez, nous avons beaucoup donné, sans matériel et avec un surcroît de travail et de stress. A l'occasion du Ségur, on nous a annoncé un big bang de notre système de santé, qui a commencé sous de bien mauvais auspices puisque nous sommes d'emblée mis de côté.

Un premier big bang s'impose, celui de l'administration. Il est urgent d'instaurer un véritable climat de confiance entre notre profession et les services de l'Etat. Nous n'avons pas ménagé notre peine ces derniers mois et pour l'instant, notre seule rétribution, ce sont des applaudissements et une promesse de médaille. Pour le reste, aucune mansuétude, aucun changement, aucune pause dans le harcèlement administratif.

Encore une fois, une infirmière libérale, dont je vous joins le dossier, subit les tracasseries de l'administration dans le cadre d'une procédure d'indu. Les soins ont été effectués, il ne s'agit là que de problématiques administratives. Pourtant, cette consœur va être placée dans quelques jours en garde à vue. Tout cela est totalement disproportionné et c'est, en cette période précise, un signal catastrophique en direction de notre profession.

Même s'il y a des erreurs, des problèmes de cotation, des problèmes de dates d'ordonnance, notre préoccupation première reste toujours celle de soigner et de faciliter le rétablissement des patients. Même si nous sommes régulièrement formés, les erreurs sont possibles avec une nomenclature qui compte une centaine d'actes différents. De la même manière, les problèmes liés aux ordonnances sont récurrents. Souvent mal formulées, pas assez détaillées, nous avons des difficultés à obtenir les bons documents avec les bons termes. Les médecins n'ont pas de temps à consacrer à la paperasserie. Pour la même raison, parfois, les dates de renouvellements d'ordonnances ne sont pas tout à fait conformes. Et pourtant, nous devons poursuivre les soins. Selon l'article R. 4312-12 du Code de la Santé, dès lors qu'il a accepté d'effectuer des soins, l'infirmier est tenu d'en assurer la continuité. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de soins vitaux, de soins chroniques.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que les CPAM laissent perdurer ces erreurs parfois pendant des années avant d'agir, de frapper très lourdement et de mettre certains professionnels au tapis en réclamant des dizaines et dizaines de milliers d'euros d'indus.

Nous constatons malheureusement qu'il n'y a eu aucune suspension des procédures pendant la crise sanitaire. La procédure de l'IDEL en question avait certes débuté bien avant le Covid-19 mais il n'y a eu aucun répit.

L'administration est beaucoup plus efficace pour nous harceler que pour nous fournir des masques, beaucoup plus performante pour nous contrôler que pour nous informer et nous accompagner en période de crise sanitaire. Nous protéger jamais, nous clouer au pilori toujours.

Il n'est plus acceptable que nous soyons trop souvent mis au rang des coupables, trop souvent méprisés, trop souvent ignorés.

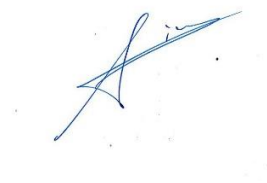
Cette situation doit cesser. Les procédures de contrôle doivent être menées avec bon sens et mesure. Nous devons être traités avec respect et prendre toute notre part à la réforme de notre système de santé.

Je vous remercie de l'attention particulière que vous pourrez porter au dossier ci-joint et plus largement à ces éléments qui concernent l'ensemble de la profession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Ghislaine SICRE

Présidente de Convergence Infirmière



M. Jean ROTTNER
Président de la Région Grand Est
Région Grand Est
1 place Adrien Zeller
67070 STRASBOURG Cedex